



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Agnès BUZYN**  
Ministre des Solidarités  
et de la Santé

**Elisabeth BORNE**  
Ministre de la Transition  
écologique et solidaire

**Didier GUILLAUME**  
Ministre de l'Agriculture et de  
l'Alimentation

**Frédérique VIDAL**  
Ministre de l'Enseignement  
supérieur, de la Recherche  
et de l'Innovation

Paris, le 19 juillet 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **A la demande du Gouvernement, l'ANSES lance un appel à candidature pour améliorer les connaissances relatives à la cancérogénicité du glyphosate**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a remis début juillet aux ministres en charge de l'écologie, de la santé et de l'agriculture, un avis relatif à un cahier des charges d'une étude sur le potentiel caractère cancérogène du glyphosate.

Les quatre ministres avaient saisi l'Anses le 28 mars 2018, compte tenu des avis divergents rendus par les agences qui font référence en matière d'évaluation. LE CIRC, agence internationale de recherche sur le cancer de l'OMS a en effet inscrit en 2015 le glyphosate sur la liste des substances cancérogènes probables alors que l'EFSA (Agence européenne de sécurité sanitaire des aliments) et l'ECHA (Agence Européenne des produits Chimiques d'autre part) ont conclu respectivement en 2015 et en 2017 que le glyphosate était peu susceptible de présenter un risque cancérogène.

A la suite de cet avis, l'ANSES lance un appel à candidature à l'attention des équipes de recherche publique, nationales et internationales pour réaliser cette étude.

Les résultats seront disponibles sous 18 mois et viendront compléter le dossier de réexamen de l'autorisation de la substance par les États Membres de l'Union Européenne en 2022.

Le coût de l'étude s'élève à 1,2 M€ et son financement sera assuré par des crédits du plan Ecophyto.

En complément, le Gouvernement mobilise l'ANSES pour qu'elle procède, avec l'appui de l'INRA, au retrait des autorisations de mise sur le marché français des produits contenant du glyphosate, dès lors que des alternatives existent pour chacun des usages couverts par l'autorisation de la mise sur le marché.

Cette démarche permet, sur le fondement des travaux de la communauté scientifique, de mettre en œuvre l'engagement présidentiel de sortie du glyphosate et d'accélérer la transition vers une agriculture moins dépendante aux produits phytosanitaires et plus respectueuse de l'environnement et de la santé.

---

Contacts presse

**Service de presse d'Agnès BUZYN** – Tél. : 01 40 56 60 60 - [sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

**Service de presse de Elisabeth BORNE** – Tél. : 01 40 81 78 31 – [secretariat.communication@ecologie-solidaire.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie-solidaire.gouv.fr)

**Service de presse de Didier GUILLAUME** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse de Frédérique VIDAL** – Tél. : 01 55 55 84 24 [secretariat.communication@recherche.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@recherche.gouv.fr)

---